

# Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

- CDRNM -  
mercredi 29 mars 2023

Préfecture des Yvelines, salle Palewski

# Ordre du jour

## **ACTUALITÉS, BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023**

Risque inondation et ouvrages hydrauliques

Risque mouvements de terrain

Risque feux de forêt

Fonds Barnier

Catastrophes naturelles

Informations diverses

SDRNM 2023-2027

## **PAPI ORGE-YVETTE**

Démarche d'élaboration – Actions menées  
(Lætitia SOULIER, animatrice du PAPI)

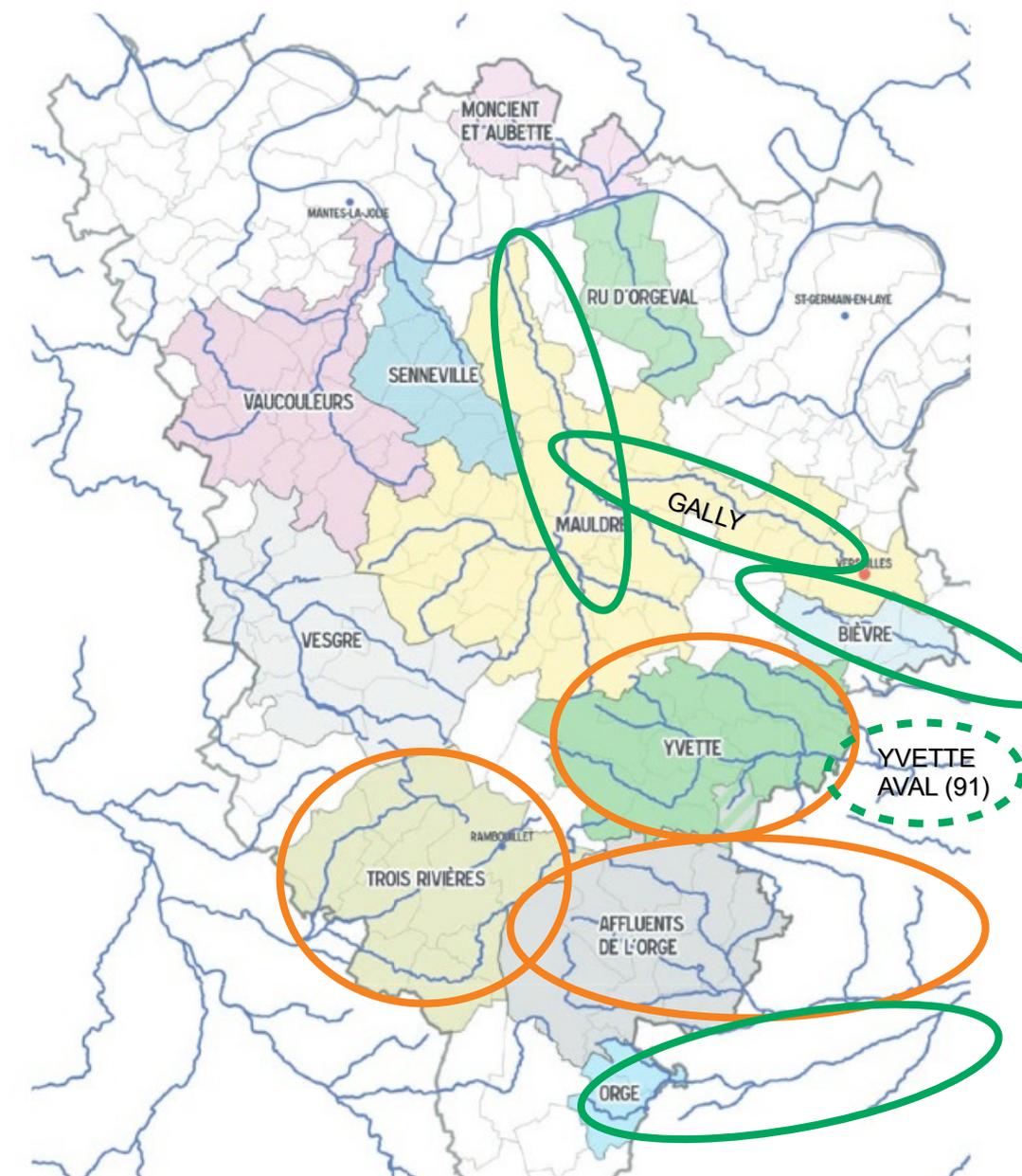
## **PAPI SMF 2**

Étude hydraulique et hydromorphologique et définition d'un programme d'actions de prévention des inondations et de restauration et gestion des milieux aquatiques du bassin de la Seine mantoise  
(Daniela CALVAR, directrice technique du SMSO)

# Risque inondation

## État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2
Bièvre amont		91	En cours	1
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4
Trois Rivières	Guesle			4
	Gueville		R. 111-3	4
	Drouette	28	R. 111-3	3
Vaucouleurs			R. 111-3	3
Vesgre		28	R. 111-3	3
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1



+ PPRi Seine et Oise approuvé en 2007

# Risque inondation

## État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Cru Enjeu
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3	Cru Enjeu
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2	Enjeu
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
	Drouette	28	R. 111-3	3	Cru Enjeu
Vaucouleurs			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Cru Enjeu
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeux importants notamment pendant la crue de Mai/juin 2016

### Yvette amont

(78, l'étude d'aléa inclut les communes du 91 concernées par les affluents)

- **Lancement de l'étude d'aléa** début mars 2021 (prestataire retenu : **ANTEA**)
- **Première réunion d'information avec les élus** 16 avril 2021
- **Prestations de topographie complémentaires** (prestataire retenu : **INGEO**) en septembre-octobre 2021
- **Rendu de la phase 1 de l'étude d'aléa** (historique, enquête terrain, hydrogéomorphologie) : fin septembre 2021

→ **Phase 2 (hydrologie, hydraulique) : rendu attendu fin juin 2023**

# Risque inondation

## État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des enjeux
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Crue Enjeu
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3	Crue Enjeu
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2	Enjeu
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
	Drouette	28	R. 111-3	3	Crue de Mai/juin 2016 Enjeux touchés à préciser
Vaucouleurs			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Crue de Mai/juin 2016 Enjeux touchés à préciser
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeux importants notamment pendant la crue de Mai/juin 2016

### Yvette amont

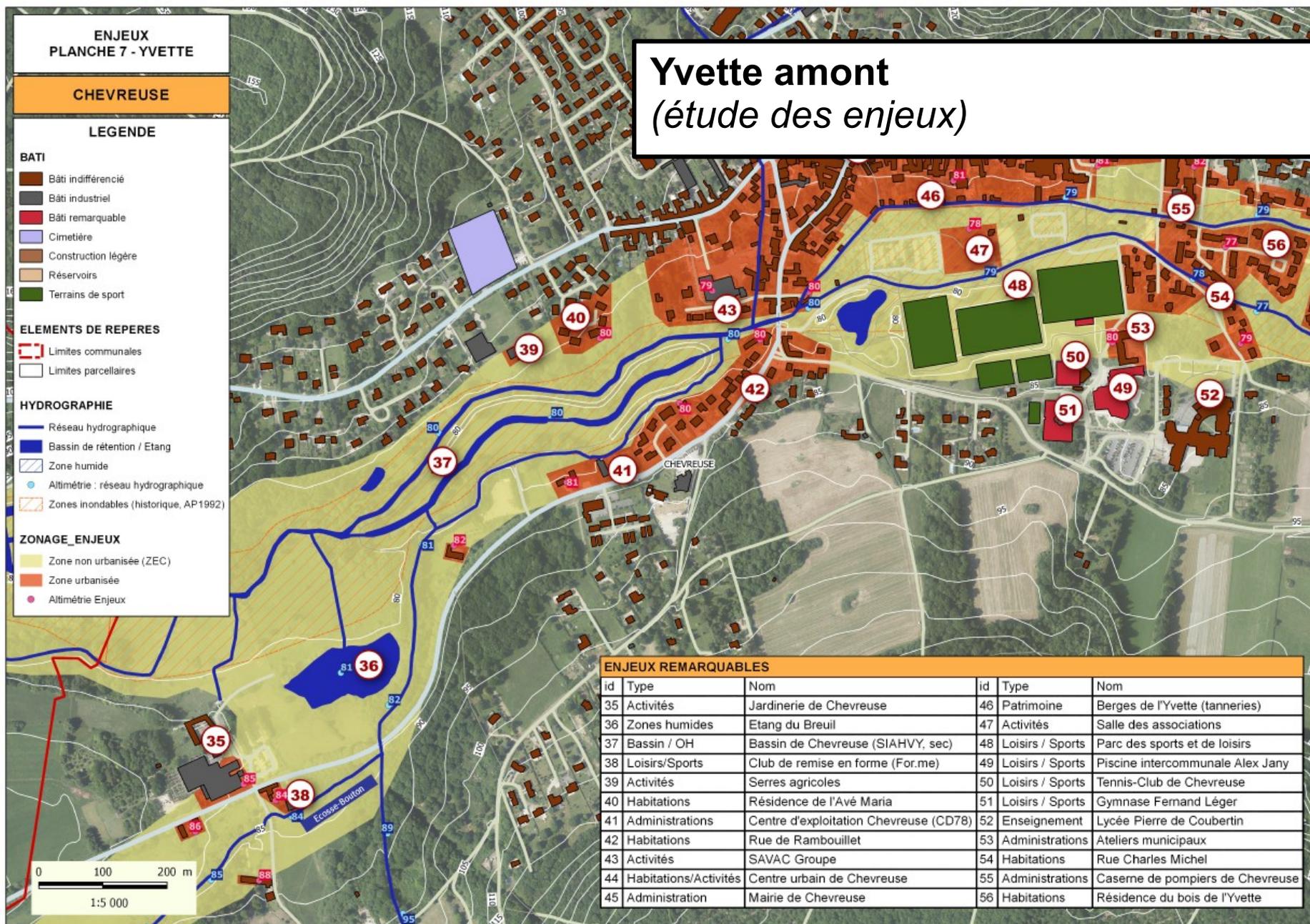
(étude des enjeux)

- **Étude enjeux** réalisée sur l'ensemble du bassin yvelinois par la DDT78
- Recensement ZEC et zones urbanisées
- Principe du croisement enjeux/aléas
- **Rencontres avec les communes en cours** pour partage de cette étude

→ **Rencontres avec les communes à finaliser avril-mai 2023**

# Risque inondation

## État d'avancement de l'élaboration des PPR



# Risque inondation

## État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Crise Enjeu
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
Montcient-Aubette	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3	Crise Enjeu
	Montcient	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
			R. 111-3	2	Enjeu
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
Vaucouleurs	Drouette	28	R. 111-3	3	Crise Enjeu
			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Crise Enjeu
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeu pendant la crue de mai/juin 2010

### Rémarde et affluents

(78 & 91)

- **Étude d'enjeux** réalisée (présentée à l'ensemble des élus)
- **Étude des aléas** : cartes de hauteurs d'eau réalisées.

→ **Intégration à la cartographie des aléas du critère « vitesse » (écoulements, montée des eaux) en cours.**

**Dans le 78, le projet de PPRI concernera les communes riveraines de la Rémarde.** Sur les affluents, la connaissance de l'aléa ne sera pas assez fine pour établir un zonage réglementaire (→ **PAC avec recommandations**)

# Risque inondation

## État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Crue Enjeu
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
	Mauldre amont et affluents		R. 111-3	3	Crue Enjeu
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2	Enjeu
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
	Drouette	28	R. 111-3	3	Crue de Mai/juin 2016 Enjeux touchés à préciser
Vaucouleurs			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Crue de Mai/juin 2016 Enjeux touchés à préciser
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeux importants notamment pendant la crue de Mai/juin 2016

### Drouette et affluents (78 & 28, *pilotage 28*)

- **Rédaction DCE** en 2022 (démarche PPRi complète)

→ **Procédure de recrutement BE** en cours (AO publié le 9 mars 2023)

→ **Lancement de l'étude des aléas** prévue en juin 2023

# Risque inondation

## État d'avancement de l'élaboration des PPR

Bassin de risque	Cours d'eau	Autre département concerné	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Affluents de l'Orge	Rémarde et affluents (Aulne, Rabette, Gloriette)	91	- R. 111-3 (78) - PPR prescrit (91) ;	2	
Bièvre amont		91	En cours	1	
Mauldre	Mauldre (aval) et Lieutel		PPRi approuvé (09/2006)	Sans objet	Crue Enjeu
	Ru de Gally		PPRi approuvé (07/2013)	Sans objet	
Montcient-Aubette	Montcient	95	R. 111-3	4	
	Aubette de Meulan	95	R. 111-3	4	
Ru d'Orgeval			R. 111-3	2	Enjeu
Orge et Sallemouille	Orge	91	PPRi approuvé (06/2017)	Sans objet	
Senneville			PPRi (construit comme le R. 111-3)	4	Pas
Trois Rivières	Guesle			4	
	Gueville		R. 111-3	4	
Vaucouleurs	Drouette	28	R. 111-3	3	Crue Enjeu
			R. 111-3	3	
Vesgre		28	R. 111-3	3	Crue de Mai/juin 2016 Enjeux touchés à préciser
Yvette		91	- R. 111-3 (78) - PPR approuvé (91)	1	Enjeux importants notamment pendant la crue de Mai/juin 2016

### Orgeval (78)

- **Étude globale** sur le bassin du ru d'Orgeval, menée par le **SMSO**, avec notamment recensement des enjeux et modélisation hydraulique (2020-2022)

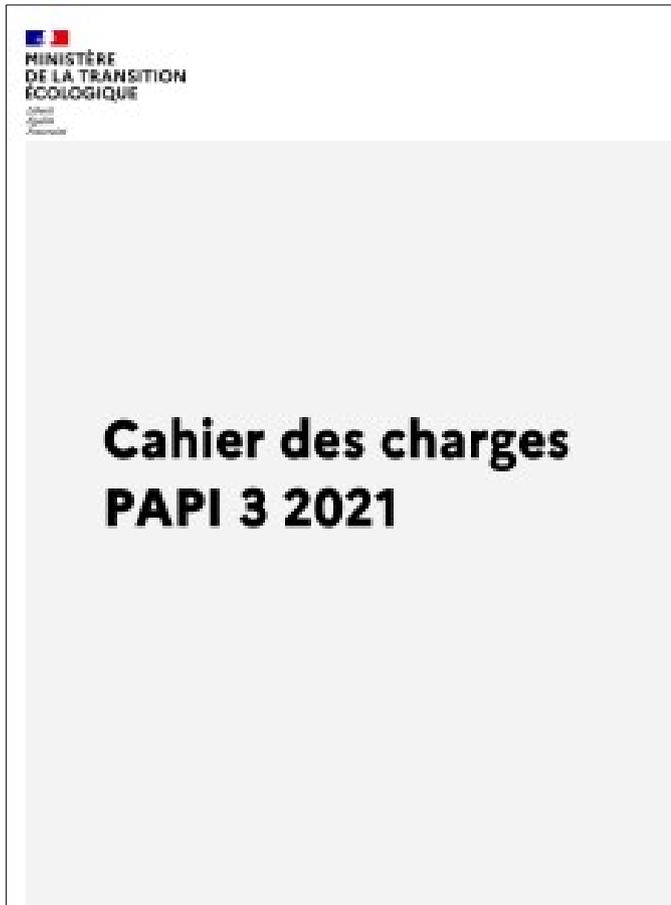
→ **Projet de PPRI à venir** s'appuyant sur les résultats de cette étude (recensement des enjeux effectué en 2021 dans le cadre de la mission RDI)

→ Modélisation SMSO insuffisante. Sera confiée à un BE.

# Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

## Cahier des charges « PAPI3 »

- Objectifs : simplification et accélération de certaines démarches
- Applicable depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2021**



Disponible sur :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20des%20charges%20PAPI%203%202021\\_0.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20des%20charges%20PAPI%203%202021_0.pdf)

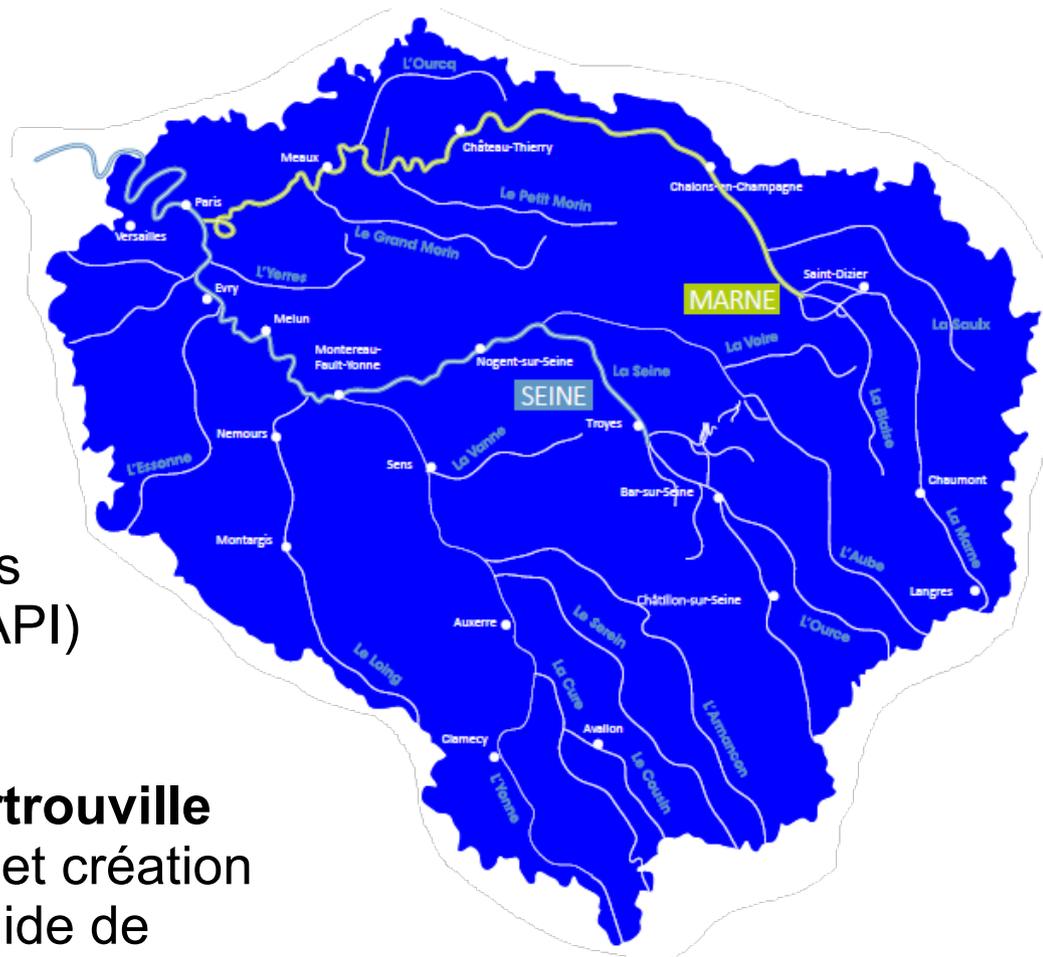
→ **Mise à jour de ce cahier des charges** en cours (PAPI 3 v.2023)

→ **Consultation des services déconcentrés et des parties prenantes :** avril 2023

# Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

## PAPI Seine et Marne Francilienne (EPTB Seine Grands Lacs)

- **PAPI initial (2014-2020)** terminé
  - Territoire yvelinois restreint (CASGBS, CAVGP)
  - 139 actions terminées ou en cours (28 reportées dans le prochain PAPI)
  - 182 M€ HT
  - **Prolongation de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson et création en amont d'une grande zone humide de compensation (portage SMSO)**

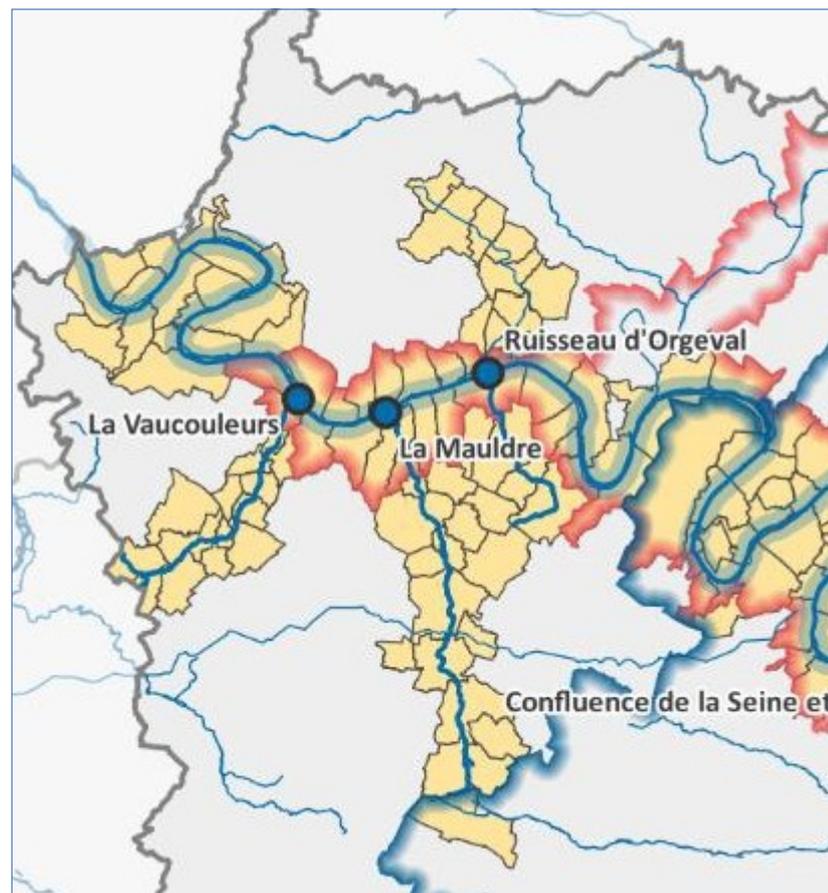


# Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

## PAPI Seine et Marne Francilienne n°2 (EPTB Seine Grands Lacs)

- **PAPI n°2 (2023-2029)**

- **Territoire yvelinois élargi à la Seine mantoise et à ses affluents :** GPSEO, CCGM, CCCY, CCPH, CCPIF (100 communes concernées)
- 345 actions prévues, 170 M€ HT
- Financements Etat : 42 M€ (FPRNM), 4 M€ (AESN)

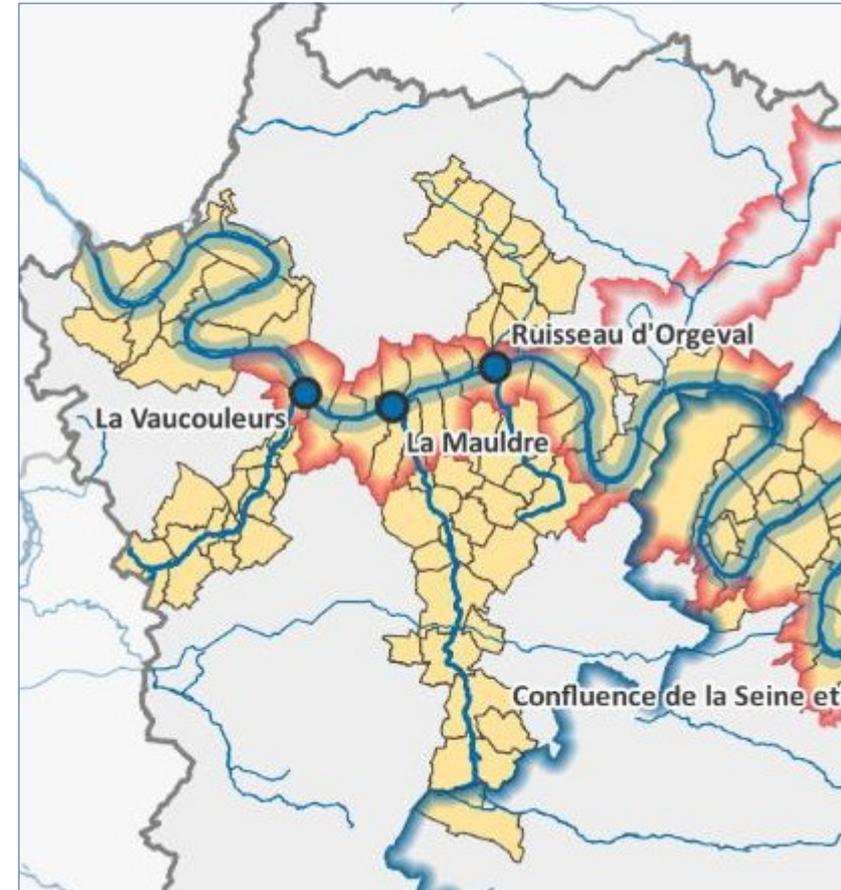


- **18 actions portées** par des entités yvelinoises : SMSO, SIAMS, CAVGP, CASGBS, 8,7 M€ (dont 2,4 M€ financés par FPRNM et AESN)

# Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

## PAPI Seine et Marne Francilienne n°2 (EPTB Seine Grands Lacs)

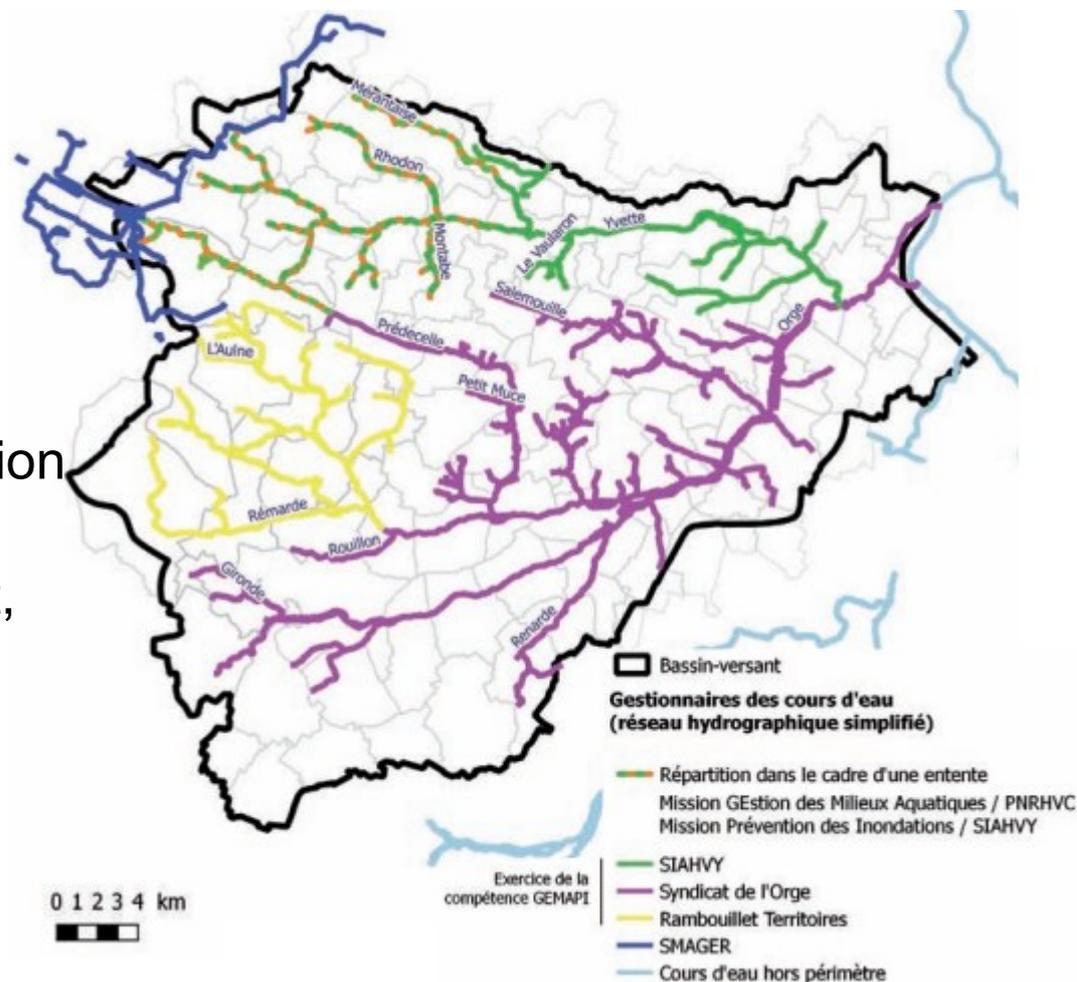
DATE	OBJET
28 décembre 2022	Dépôt pour instruction du dossier de candidature à la suite du Comité Syndical du 08 décembre 2022
De Janvier 2023 à Juin 2023	Instruction du dossier de candidature par la DRIEAT
Juillet 2023 à Septembre 2023	Passage devant le commission mixte inondation puis signature de la convention-cadre de financement après accord préalable du Comité Syndical
Septembre 2023 à Septembre 2029	Mise en œuvre des actions du PAPI



# Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

## PAPI Orge-Yvette (porté par SIAHVY)

- **PAPI d'intention (2019-2022)**
- 37 actions
- 1,741 M€ (part État : 45%)
- **Actions :**
  - Pose de repère de crue
  - Anticipation de l'alerte et amélioration de la gestion de crise
  - Réalisation de PPRI (Yvette amont, Rémarde)
  - Réduction de la vulnérabilité d'habitations, d'entreprises, de bâtiments communaux



→ **PAPI complet (2023-2028)**

# Systemes d'endiguement et aménagements hydrauliques

## État d'avancement du classement dans les Yvelines

### Aménagements hydrauliques :

- **AH Bièvre** (SIAVB, 5 ouvrages dans le 78) : EDD terminée, dépôt du dossier pour demande de classement en mars 2023 auprès de la DDT91 : en cours d'instruction
- **AH Yvette** (SIAHVY, 1 ouvrage dans le 78) : EDD en cours, dépôt du dossier pour demande de classement attendu pour juin 2023
- **AH SMAGER** : EDD en cours, dépôt du dossier prévu juin 2023
- **AH Hydreaulys** : EDD (Rennemoulin, Maltoute) en cours

### Systemes d'endiguement (suivi DRIEAT, axe Seine) :

- SE de Sartrouville-Montesson : EDD terminée (ISL Ingenierie) en 2022, **arrêté préfectoral portant autorisation environnementale signé le 10 mars 2023**
- SE du Pecq : EDD en cours par le SMSO
- SE d'Achères : études à venir par le SMSO

# Directive inondation

## Préparation du deuxième cycle 2022-2027

**PGRI du bassin Seine-Normandie 2016-2021** (1<sup>er</sup> cycle, approuvé par arrêté du préfet coordonnateur du bassin le **7 décembre 2015**)

**Elaboration du PGRI 2022-2027** (2<sup>ème</sup> cycle)

- **EPRI** : document 2011 complété par un addendum en 2018.
- **Approbation du PGRI 2ème cycle le 3 mars 2022**

→ **Mise en œuvre des mesures du PGRI en cours**

→ **Réflexions sur la mise à jour de la stratégie locale (SLGRI) en cours**

# Directive inondation

## Préparation du deuxième cycle 2022-2027

### PGRI 2ème cycle (approuvé le 3 mars 2022) :

#### 4 objectifs prioritaires :

- **Objectif 1** : aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité
- **Objectif 2** : agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages
- **Objectif 3** : améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
- **Objectif 4** : mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque

traduits au travers de **80 dispositions** visant de nombreux acteurs et outils.

# Risque mouvement de terrains

## État d'avancement de l'élaboration des PPR et PAC

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrésey, Evécquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	
	Andrésey	Cerema			1	
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson - Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marly		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)	Sans objet	
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités	1	
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	
	Chavenay		IGC	En cours	1	
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	
	Meulan		IGC	R. 111-3	3	
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	
Autres bassins						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	
Marnières	St Rémy lès Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	

### PPRN lié aux anciennes carrières de Chavenay et Feucherolles

- **Études livrées fin 2019**, PAC transmis aux communes.
- Réunions de lancement en octobre 2020 (choix d'un PPRN unique pour les deux communes)
- Étude des enjeux et élaboration du projet de PPRN en 2021
- Consultation officielle des PPA (janvier-mars 2022). Bilan de la concertation
- **Enquête publique du 10 novembre au 12 décembre 2022.**

→ **Finalisation du dossier de PPRN en cours pour approbation printemps 2023**

# Risque mouvement de terrains

## État d'avancement de l'élaboration des PPRN et PAC

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités /
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrézy, Evécquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	
	Andrézy	Cerema			1	
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson - Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marly		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)	Sans objet	
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités	1	
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	
	Chavenay		IGC	En cours	1	
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	
	Meulan		IGC	R. 111-3	3	
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	
Autres bassins						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	
Marnières	St Rémy lès Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	

### PPRN lié aux anciennes carrières de Follainville-Dennemont

- Étude livrée fin 2019, PAC transmis à la commune.
- Réunion de lancement d'un **PPR multi-risque (cavités et fronts rocheux)** en décembre 2020.
- Étude des enjeux et élaboration du projet de PPRN en 2021-2022
- Réunion de présentation du projet de PPRN à la commune et GPS&O le 27 juillet 2022
- Consultation officielle des PPA entre le 22 décembre 2022 et le 22 février 2023.

→ Bilan de la concertation réalisé

→ Mise en enquête publique : juin 2023

# Risque mouvement de terrains

## État d'avancement de l'élaboration des PPR et PAC

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrézy, Evécquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	Opportunité d'une révision partielle par commune à étudier. Dissolution du gypse à Triel et Vaux
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	Risque lié aux fronts rocheux à confirmer
	Andrézy	Cerema			1	PAC Front rocheux
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson - Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours		
	Port-Marly		IGC	En cours		
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)		
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)		
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)		
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)		
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités		
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours		
	Chavenay		IGC	En cours		
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours		
	Meulan		IGC	R. 111-3		
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	PAC Front rocheux
<b>Autres bassins</b>						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	PAC ou PPRN (craie)
<b>Marnières</b>	St Bémy les Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	PAC Cavités

### PAC marnières à Dampierre, Les Essarts et Lévis-Saint-Nom

- Études d'aléa finalisées (IGC) : avril 2022
- Rédaction des PAC (DDT78)
- **Transmission des PAC aux 3 communes fin décembre 2022**
- Réunion de présentation des PAC aux élus à venir (avril-mai 2023)

# Risque mouvement de terrains

## État d'avancement de l'élaboration des PPR et PAC

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrézy, Evécquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	Opportunité d'une révision partielle par commune à étudier. Dissolution du gypse à Triel et Vaux
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	Risque lié aux fronts rocheux à confirmer
	Andrézy	Cerema			1	PAC Front rocheux
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson - Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marly		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
	Bougival			PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (12/2011)	Sans objet	
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités	1	
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	
	Chavenay		IGC	En cours	1	
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	
	Meulan		IGC	R. 111-3	3	
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	
<b>Autres bassins</b>						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	
Marnières	St Rémy lès Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	PAC Cavités

**Suites de l'étude de priorisation des PAC front rocheux (Cerema, 2019) :**

- Communes ciblées : Vaux-sur-Seine et Carrières-sur-Seine
- Lancement d'une étude d'aléa pour un PAC sur la commune de **Carrières-sur-Seine**.
- Étude lancée en 2021, finalisée en décembre 2022 (CEREMA)

→ Rédaction du PAC (en cours) et envoi à la commune 1<sup>er</sup> semestre 2023

# Risque mouvement de terrains

## Surveillance de carrières ennoyées (Bougival, La Celle-Saint-Cloud)

Bassin de risque	Communes	Autre département concerné	Service compétent	Réglementation actuelle	Priorité	Justification des priorités / Commentaires
Massif de l'Hautil	Vaux-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Andrézy, Evécquemont	95	IGC	PPRN approuvé (12/1995)	Sans objet	Opportunité d'une révision partielle par commune à étudier. Dissolution du gypse à Triel et Vaux
	Vaux-sur-Seine	Cerema			3	Risque lié aux fronts rocheux à confirmer
	Andrézy	Cerema			1	PAC Front rocheux
Médan - Vilennes				PPRN approuvé (03/2007)	Sans objet	
Boucle de Montesson - Saint Germain	Marly-le-Roi		IGC	En cours	1	
	Port-Marly		IGC	En cours	1	
	La Celle Saint Cloud			PPRN approuvé (11/2015)	Sans objet	
	Louveciennes			PPRN approuvé (09/2012)	Sans objet	
Bougival				PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
				PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
				PPRN approuvé (11/2012), modifié (02/2017)	Sans objet	
Conflans - Maurecourt	Conflans-Sainte-Honorine			PPRN approuvé (11/2011)	Sans objet	
	Maurecourt		Cerema	R. 111-3 cavités	1	
Anciennes carrières des plaines et des plateaux	Feucherolles		IGC	En cours	1	
	Chavenay		IGC	En cours	1	
Anciennes carrières de la vallée de la Seine	Follainville-Dennemont		Cerema/IGC	En cours	1	
	Meulan		IGC	R. 111-3	3	
Front rocheux de la boucle de Moisson et de Guernes	Follainville		Cerema		2	
<b>Autres bassins</b>						
Craie	Houdan		IGC	R. 111-3	3	PAC ou PPRN (craie)
Marnières	St Rémy lès Chevreuses		IGC	Zonage fait en 2017	1	PAC Cavités

**Mise en place d'une surveillance des cavités souterraines :**

- Communes ciblées : Bougival, La Celle-Saint-Cloud (ancienne carrière « Couturier-Pointelet »)
- Rédaction d'un cahier des charges (DDT78) pour une étude préalable
- Réunions techniques entre 2021 et 2022.

→ **Lancement de l'étude en 2023** (groupement de commande : CD78, Bougival, La Celle-Saint-Cloud)

# Risque feux de forêt

**19 juillet 2022, mardi « noir » :**

- **19 interventions** pour des feux de forêts, de champs, de broussailles
- **50 hectares brûlés** : Mareil-le-Guyon, Saint-Cyr-l'Ecole, Rochefort-en-Yvelines, etc.
- **Rochefort-en-Yvelines : 4 hectares ravagés** (source : Sdis 78)



## Actions 2022

- Formations « prévention des feux de forêts »
- Recherche des documents réglementaires en vigueur dans les Yvelines (arrêtés de 1953 et de 1980)

## Actions 2023

- Arrêté inter-préfectoral relatif à la protection contre les incendies des zones situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts en région Île-de-France (remplacera celui de 1980) en cours de signature
- Campagne d'information nationale sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) lancée le 14 mars 2023 : presse, page internet dédiée sur site MTECT, boitage, mailing aux maires, etc.

## Actions à moyens termes

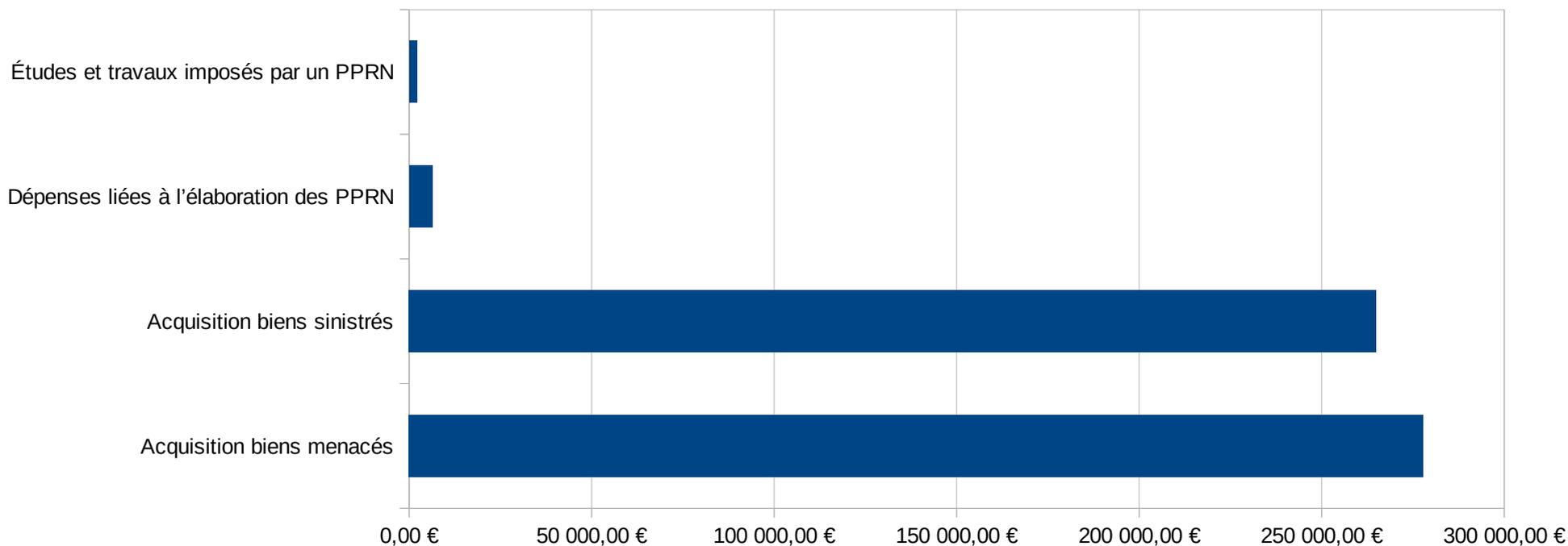
- Mise à jour du classement des forêts à risques (arrêté de 1953)

# Fonds Barnier

## Bilan 2022

### Engagements : 551 298,68 €

- **420 k€** pour des acquisitions amiables de biens à Gommecourt (sinistrés ou menacés)
- **122 k€** pour la démolition de ces biens et la mise en sécurité des parcelles acquises

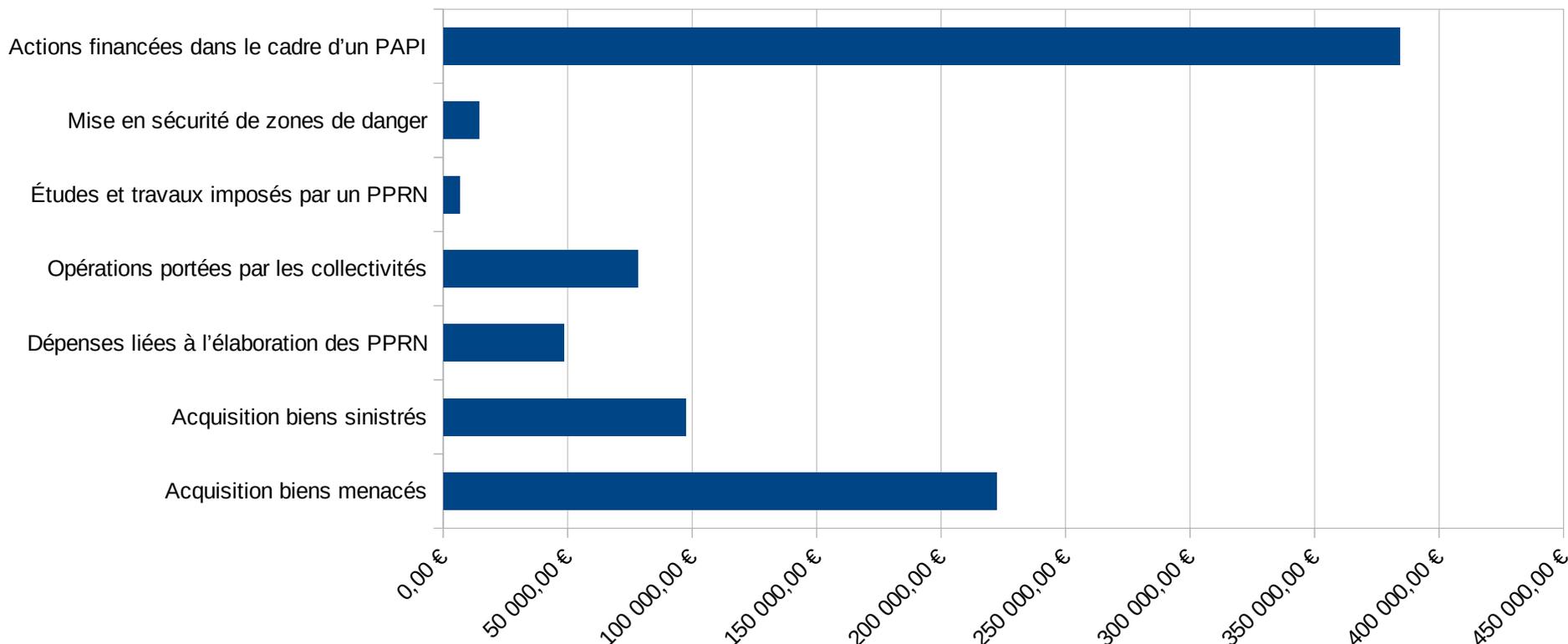


# Fonds Barnier

## Bilan 2022

### Paielements : 851 343,51 €

- **384 k€** pour le solde des travaux de la digue de Montesson (SMSO)
- **319 k€** pour l'acquisition d'un bien menacé et d'un bien sinistré à Gommecourt
- **78 k€** pour des études de danger (EDD) dans le cadre du classement des SE (SMSO) et des AH (SMAGER).



# Fonds Barnier

## Prévisions 2023

### **Prévisions 2023** (engagements et paiements) :

- Finalisation de la démolition de quatre maisons à Chanteloup suite aux fontis de juin 2016 et octobre 2019, mise en sécurité des parcelles ;
- Démolition de deux maisons à Gommecourt suite à l'effondrement d'une falaise en 2018 (maisons acquises par la commune en 2022) ;
- Études d'aléas du PPRI Yvette ;
- Étude préalable à la surveillance des carrières ennoyées ;
- Études de dangers (EDD) sur le système d'endiguement de la ville du Pecq (SMSO) ou sur les aménagements hydrauliques du SMAGER.

### **Dialogue de gestion 2023** (engagements et paiements, septembre 2022) :

- Engagements demandés : **370 k€** (dont 250 k€ pour acquisitions amiables)
- Crédits de paiements demandés : **1 297 k€** (dont 950 k€ pour acquisitions amiables)

**NB** : Ne sont pas inclus dans ces montants les éventuelles demandes de subvention des actions liées au PAPI SMF 2.

# Catastrophes naturelles

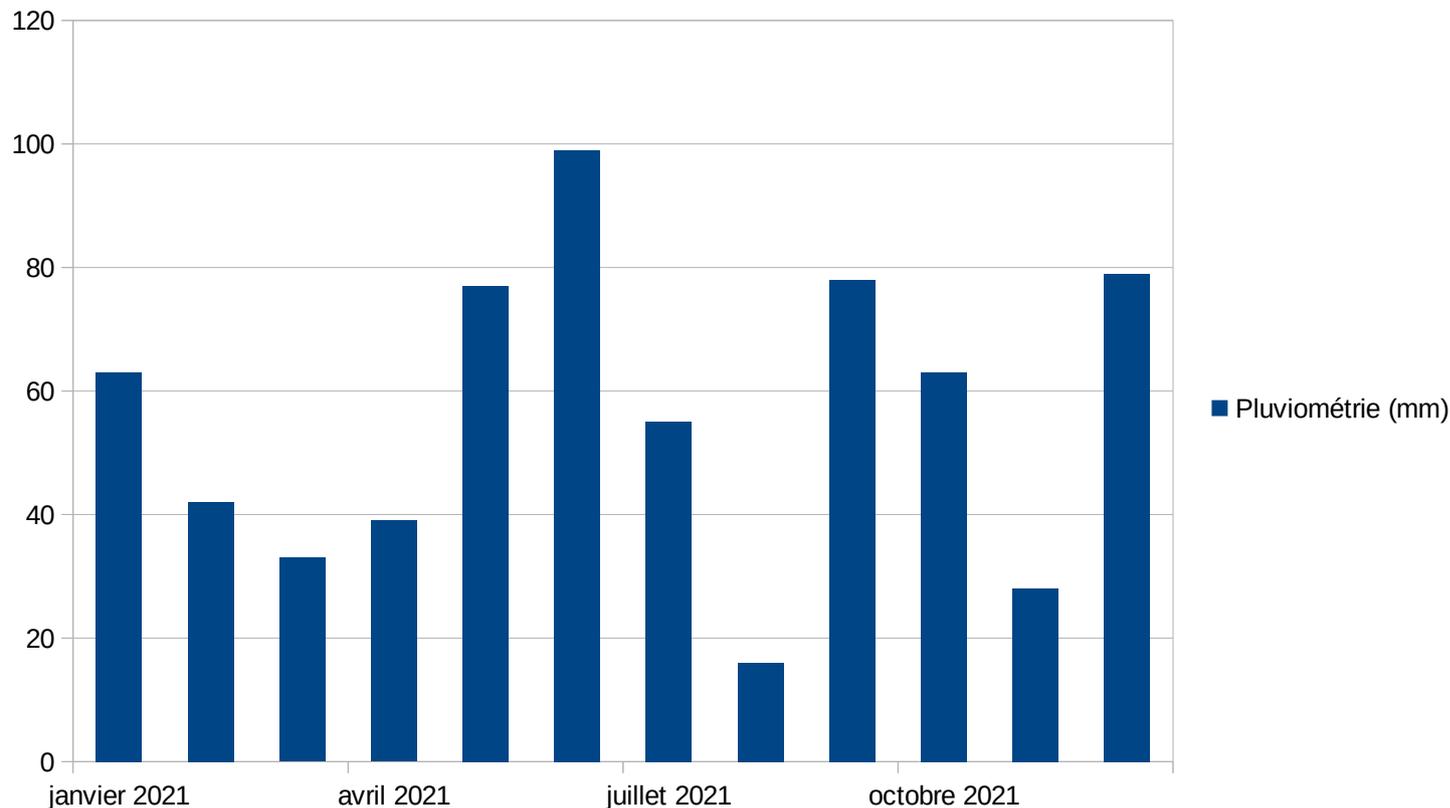
## Bilan 2022

### Sécheresse 2020 :

**3 demandes traitées en 2022 (1 reconnue)** - Pour rappel : 104 demandes faites en 2021 (65 reconnues, 39 non reconnues).

### Sécheresse 2021 :

**26 demandes traitées en 2022 (0 reconnue)**



**Pluviométrie 2021**  
(station de Trappes)

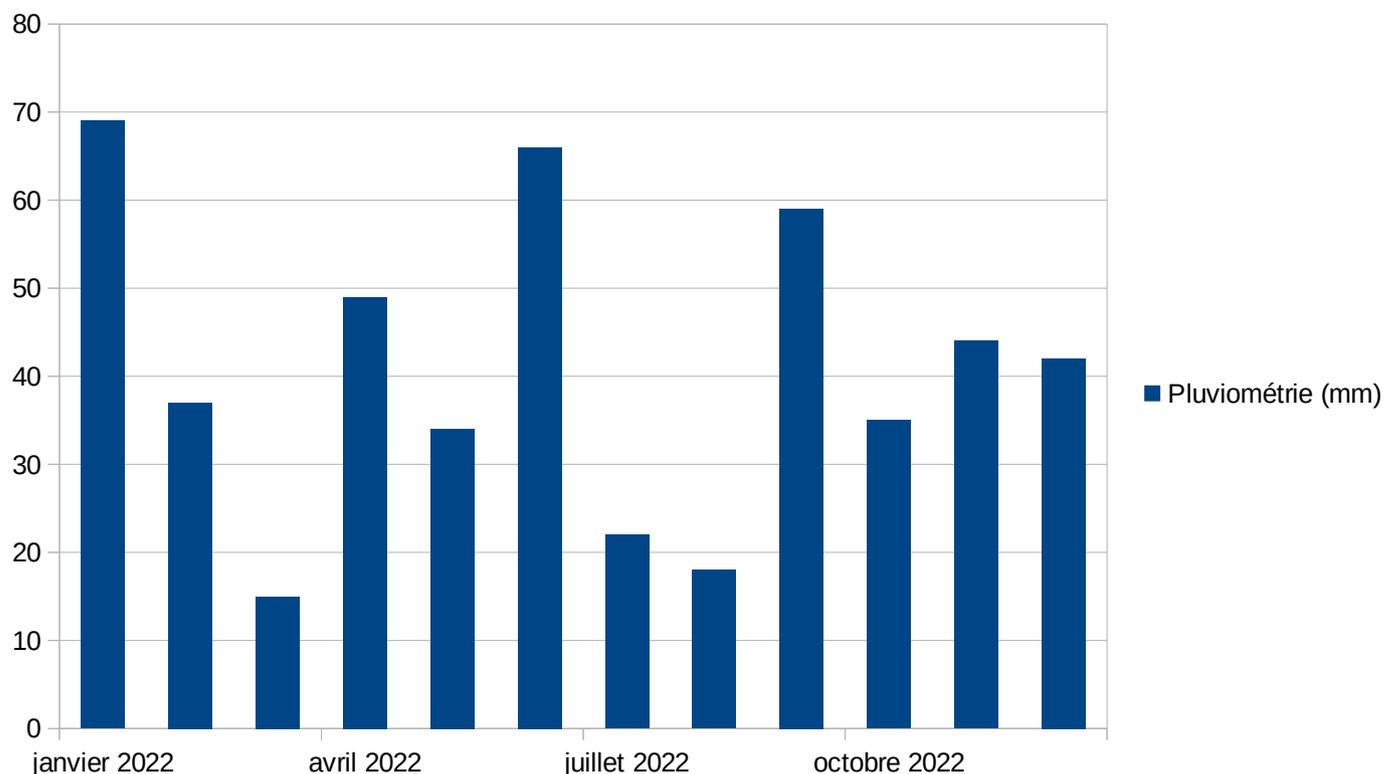
# Catastrophes naturelles

## Prévisions 2023

**Sécheresse 2022 : 108 demandes reçues**

**Plusieurs périodes sans pluies significatives :**

- 14 avril -17 mai (33 jours consécutifs)
- 1<sup>er</sup> juillet – 31 août (hormis 20 juillet, 4 août, WE du 15 août)



**Pluviométrie 2022**  
(station de Trappes)

# Catastrophes naturelles

## Bilan 2022

### Autres évènements survenus en 2022

- Remontée de nappe : 1 demande (en cours d'instruction)
- **Orages 4-5 juin 2022 : 16 demandes** (14 reconnues)  
Reconnaissance accélérée pour les 10 communes entre Rambouillet et Saint-Arnoult (JO du 12 juin), au cas par cas pour les autres (Le Chesnay, Montigny, Versailles, Cernay-la-Ville).
- Orage du 5 septembre : 1 demande (Rambouillet, non reconnue)
- Effondrement de mur : 1 demande (Le Pecq, expertise en cours)



Commune de Sonchamp - Orage du 4 juin 2022 (RD176/RN10)

# Catastrophes naturelles

## Évolutions 2022-2024

- **Loi n° 2021-1837 du 28 décembre 2021** relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles :
    - délai dont dispose les communes pour déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle **allongé de 18 à 24 mois**
    - le préfet n'a plus à communiquer aux communes les **motivations des décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance** adoptées, ces dernières étant désormais explicitement précisées dans les annexes des arrêtés
    - mise en place des **référénts départementaux** à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles
- la **Circulaire n°IOME2224091C du 24 octobre 2022** relative à la mise en place des référénts départementaux précise les missions de ce référent.
- autres textes réglementaires publiés d'ici la fin du premier semestre 2023

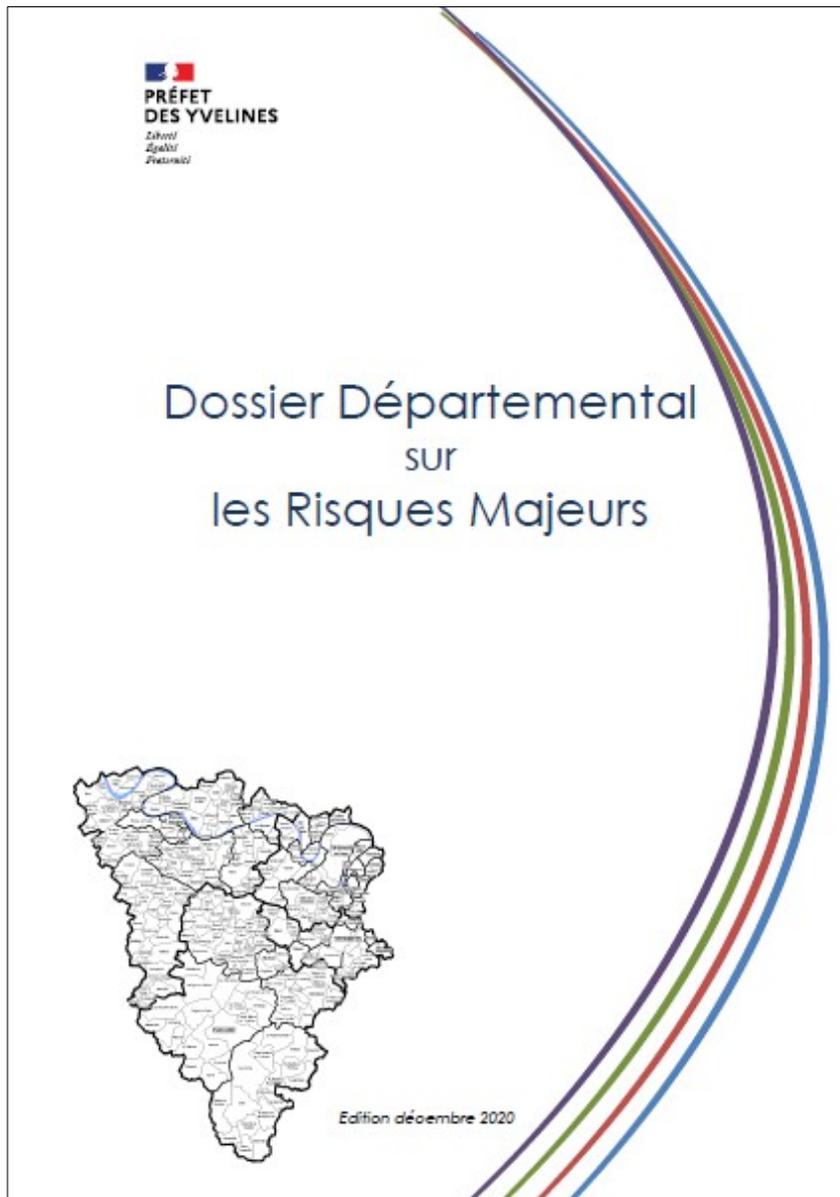
# Catastrophes naturelles

## Référent départemental « Catastrophes naturelles »

- **Circulaire n°IOME2224091C du 24 octobre 2022** relative à la mise en place des référents départementaux :
  - accompagner les communes dans l'**instruction des demandes de reconnaissance** de l'état de catastrophe naturelle en diffusant une information sur l'objet, le champ d'application et les conditions de mobilisation de la garantie catastrophe naturelle.
  - accompagner les communes dans la **mobilisation de tous les dispositifs susceptibles d'être mobilisés** après la survenue d'un phénomène naturel intense par la diffusion d'une information sur les autres dispositifs d'aide et d'indemnisation susceptibles d'être mobilisés après la survenue d'une phénomène naturel.
  - participer à l'**information sur la prévention et la gestion des conséquences** des catastrophes naturelles en participant au développement de la culture du risque auprès des communes, du département, des habitants, des entreprises et associations de sinistrés.

# Information préventive

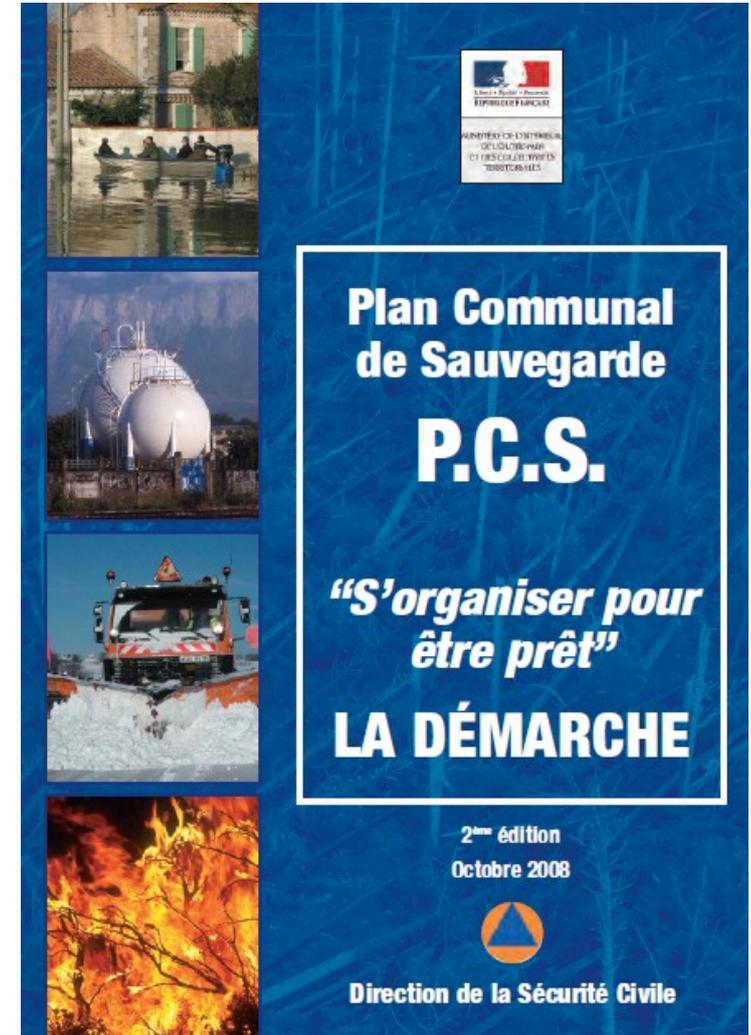
## Pratiques en matière d'information préventive



- **DDRM** approuvé en **décembre 2020**
  - **Mise à jour à partir de 2024**, pour approbation 2025
  - Intégration comme risque majeur du **risque « feu de forêt »**
- **Documents de base** pour permettre aux **communes** la réalisation de leur :
  - **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
  - **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde)
    - **Ateliers organisés par le SIDPC en 2022**
    - Actions spécifiques dans les **PAPI**

### Obligations d'information préventive suite à la prescription ou l'approbation d'un PPRN :

- **État (Préfecture) :**
  - information des acquéreurs-locataires (IAL)
  - dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- **Communes :**
  - information de la population
    - ⚠ *modification du L.125-2 du CE le 27/11/2021 → information dans les communes exposées à au moins un risque majeur (non limitée aux communes avec prescription-approbation PPRN) / pas de fréquence minimale associée (biennale précédemment)*
  - élaboration et mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)
  - élaboration d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- **EPCI :**
  - élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) si commune soumise à PCS (loi Matras 25 novembre 2021)



# Information préventive

## Pratiques en matière d'information préventive

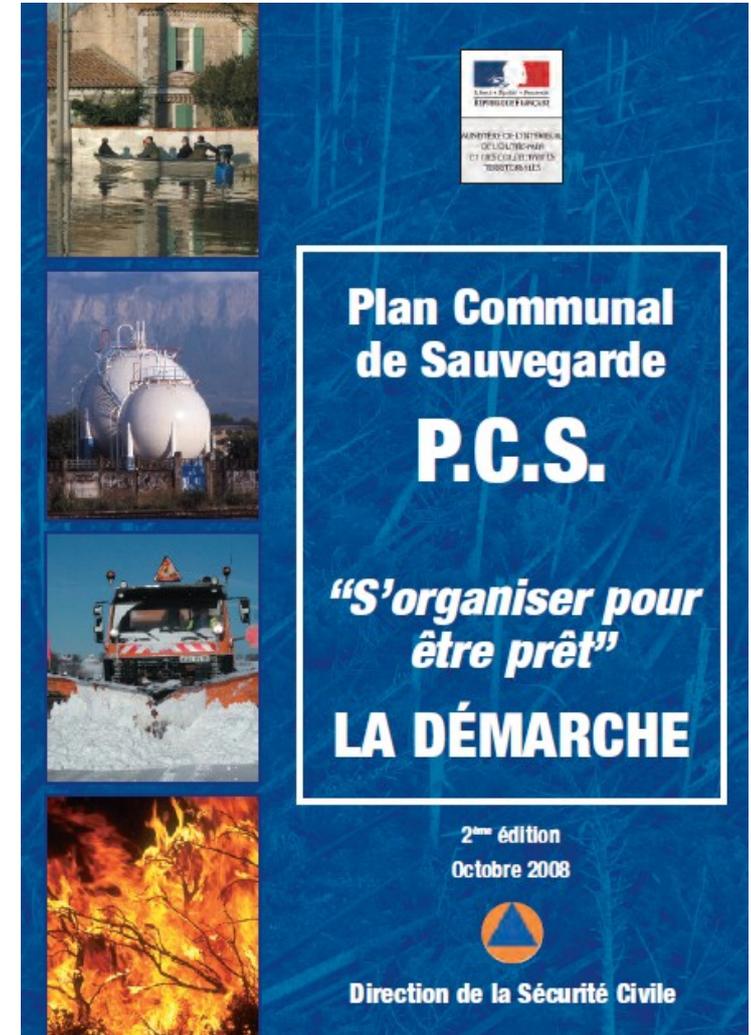
### Plans communaux de sauvegarde (PCS) :

- **225 communes** soumises à PCS dont 3 communes soumises uniquement pour les feux de forêt
- **99 PCS** rédigés

→ Action prioritaire du SIDPC (2021-2022)

### 2022 :

- Atelier PCS organisé par le SIDPC le 15 février 2022
- Présentation lors de la CDRNM le 18 mars 2022
- Atelier PCS organisé par le SIDPC le 13 décembre 2022





# Information préventive

## Pratiques en matière d'information préventive

### → Remplissage automatique de l'état des risques



**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
*Liberté Égalité Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

Établi le 13 mars 2022

### ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réduction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.geoportails.gouv.fr](http://www.geoportails.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont il dispose, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

**PARCELLE(S)**

78570 ANDREBY

Code parcelle : 000-AV-209



### INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPR de la Seine et de l'Oise a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 28/07/1998

Date d'approbation : 30/06/2007

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



- risques faisant l'objet d'une **obligation d'information au titre de l'IAL** (périmètres PPRN)
- autres informations (aléa argiles, bruit, pollution des sols, risque minier, transport de matières dangereuses...)

**Courrier DDT envoyé le 2 mars 2022 à l'ensemble des communes non abonnées APIC/Vigicrues Flash**

**APIC** vous avertit lorsque les **précipitations en cours** dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel

**Vigicrues Flash** vous avertit d'un **risque de crues soudaines** dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la Vigilance crues

**Lien : <http://apic-pro.meteofrance.fr/>**

**Dans la procédure d'abonnement :**  
**Code commune = code INSEE**



The image shows the cover of a document titled "APIC et Vigicrues Flash". At the top left is the logo of the République Française with the motto "Liberté, Égalité, Fraternité". To its right is the "VIGICRUES FLASH" logo, and further right is the "METEO FRANCE" logo. The main title "APIC et Vigicrues Flash" is in a large, bold, blue font. Below it, the subtitle "Des services d'avertissement en appui à la gestion de crise" is also in blue, followed by "au bénéfice des préfetures, mairies, intercommunalités et gestionnaires de réseaux" in a smaller black font. The body of the document contains text explaining the services: "Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues rapides de petits cours d'eau, avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens." It then states that Météo-France and the Vigicrues network have created two specific warning tools. Two bullet points follow: "► APIC (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes), proposé par Météo-France, vous avertit lorsque les précipitations en cours dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel." and "► Vigicrues Flash, proposé par le réseau Vigicrues, vous avertit d'un risque de crues soudaines dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la Vigilance crues." At the bottom, it notes that these tools were implemented in 2011 for APIC and in 2017 for Vigicrues Flash, and are complementary to the meteorological vigilance (Météo-France) and the flood vigilance (Vigicrues) which inform public authorities and citizens of hydro-meteorological risks in the next 24 hours.

# Mise à jour du Schéma départemental des risques naturels majeurs (SDRNM)

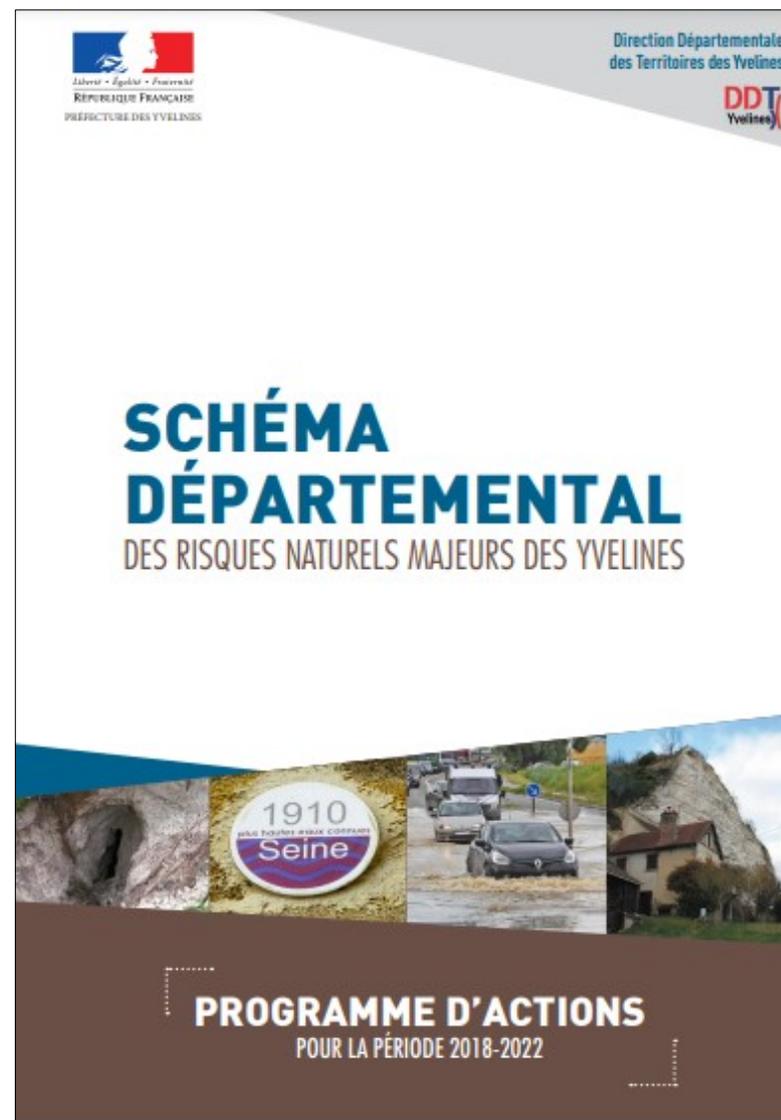
## Contexte réglementaire (article L. 565-2 du CE) :

Le **préfet** peut élaborer des schémas de prévention des risques naturels majeurs en concertation avec les collectivités territoriales.

Ils concernent :

- la connaissance du risque
- la surveillance et la prévision du risque
- l'information et l'éducation du risque
- les travaux permettant de réduire le risque

→ **Actualisation** du document et du programme d'actions pour la période 2023-2027



# Mise à jour du Schéma départemental des risques naturels majeurs (SDRNM)

## Contenu de la version actualisée :

### Chapitre A : État des lieux

- › actualisation des connaissances du territoire

### Chapitre B : Diagnostic : les territoires les plus vulnérables face aux risques

- › approche par bassin versant des risques (inondation, cavités, instabilités de versants rocheux et retraits d'argiles)

### Chapitre C : La diffusion de l'information et les moyens d'action pour réduire, voire éliminer les risques

- › les acteurs de la connaissance et de la prévention de l'aléa, les dispositifs de surveillance et d'alerte, les canaux de diffusion de l'information, les PPRN, les travaux, les financements possibles

### Chapitre D : Les actions menées

- › **Volets inondation, cavités souterraines, fronts rocheux. Priorisation**

### Chapitre E : La gestion de crise

# SDRNM 2023-2027

## Priorisation des PPRI

### Priorisation **PPRI** :

- bâti impacté (habitations, activités)
- nombre de reconnaissances CAT-NAT
- pression démographique

### Finalisé :

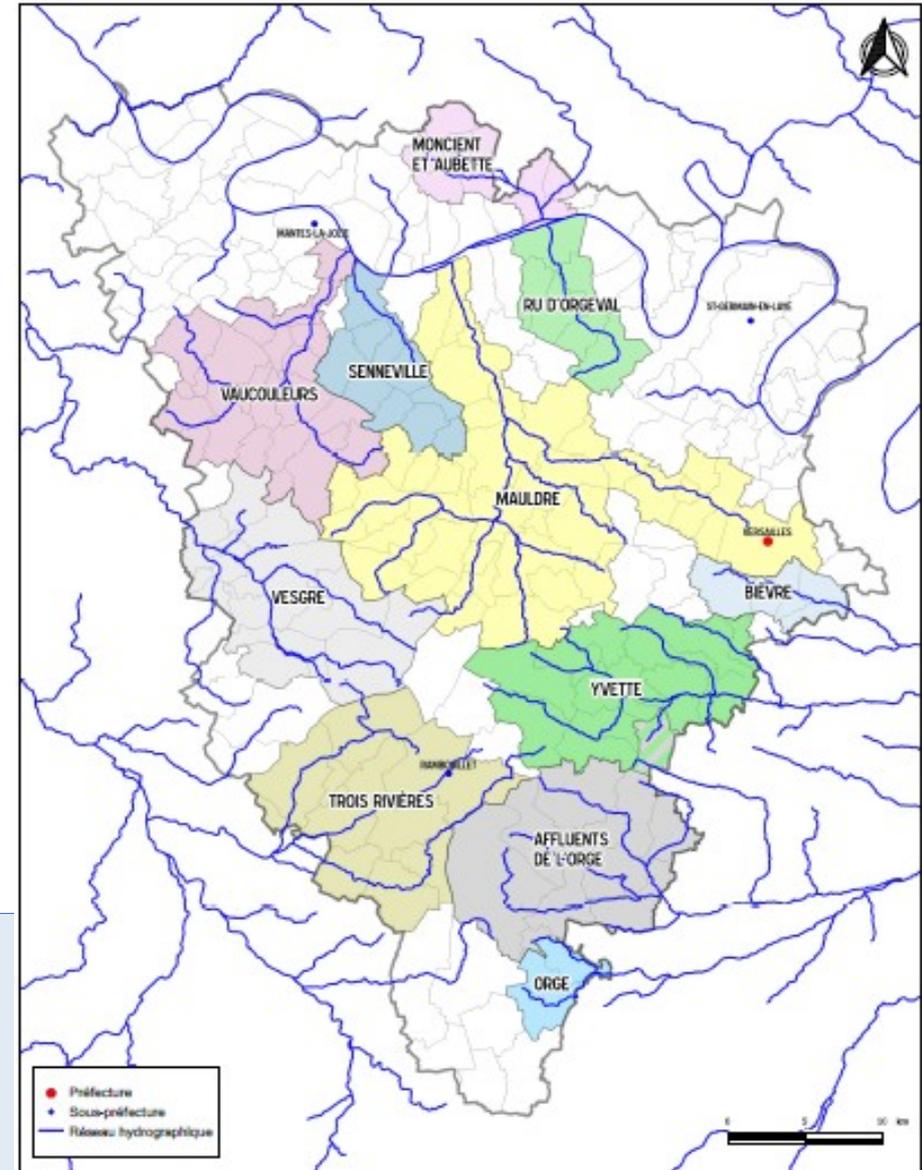
- **PPRI Mauldre (2005)**
- **PPRI Seine et Oise (2007)**
- **PPRI du Ru de Gally (2013)**
- **PPRI Orge-Sallemouille (2017)**
- **PPRI Bièvre (2020)**

### En cours (ou à venir):

- **PPRI Rémarde (lancé en 2018)**
- **PPRI Yvette amont (lancé en 2021)**

### Priorisation 2023-2027 :

- **PPRI Drouette et affluents (lancé en 2023)**
- **PPRI Ru d'Orgeval**
- **PPRI Vaucouleurs-Flexanville**



### Priorisation PAPI:

- étendue du bassin versant
- nombre de reconnaissances CAT-NAT
- densité de population
- gestion claire (GEMAPI)
- multi-risques

### Finalisé :

- **PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes** (EPTG SGL, 2013)

### En cours :

- **PAPI d'intention Orge-Yvette** (SIAHVY, 2018)

### Priorisation 2023-2027 :

- **PAPI de la Seine et Marne franciliennes n°2** : périmètre élargi à la Seine mantoise et ses affluents (EPTB SGL, SMSO)
- **PAPI « complet » Orge-Yvette** (SIAHVY, 2023)
- **PAPI Drouette et PAPI Vesgre**

# SDRNM 2023-2027

## Priorisation des PPRN MVT

Finalisé :

- **PPRN Cavités Massif de l'Hautil (1995)**
- **PPRN Cavités Médan-Villennes (2007)**
- **PPRN Cavités et fronts rocheux Conflans-Saint-Honrine (2013)**
- **PPRN Cavités Bougival et la Celle-Saint-Cloud (2015)**
- **PPRN Cavités Louvenciennes (2016)**
- **PAC Fronts rocheux (Maurecourt, Andrésy, Follainville-D., 2018-2019)**
- **PPRN de Marly-le-Roi et Port-Marly (2019)**
- **PAC Cavités (Follainville-D., Chavenay, Feucherolles, 2020)**
- **PAC Marnières (Saint-Rémy-les-C., Chavenay, Feucherolles, 2020)**
- **PAC Marnières (Les Essarts-le-Roi, Lévis-Saint-Nom, Dampierre, 2022)**

En cours :

- **PAC Fronts rocheux (Carrières-sur-Seine, PAC en cours de rédaction)**
- **PPRN Chavenay-Feucherolles (EP terminée, finalisation du PPRN)**
- **PPRN Follainville-Dennemont (EP à venir, juin 2023)**

### Priorisation 2023-2027 :

- **PPRN Boucles de Moisson**
- **Mise à jour de l'aléa du Massif de l'Hautil**

# Mise à jour du Schéma départemental des risques naturels majeurs (SDRNM)

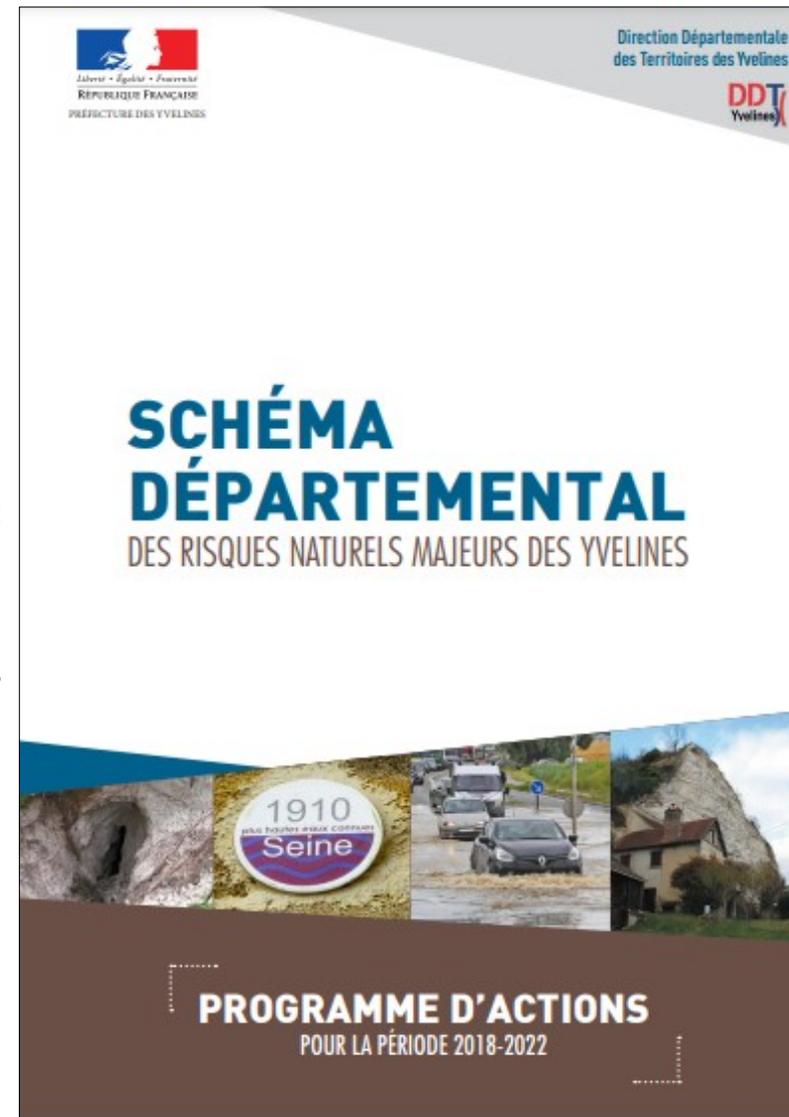
## Actualisation du SDRNM :

Rédaction du schéma (2022)

## Actualisation du SDRNM :

- Rédaction du schéma (1<sup>er</sup> semestre 2022) et relecture par partenaires (septembre-octobre 2022)
- Présentation des grandes lignes du schéma lors de la CDRNM (mars 2022)
- **Projet de document soumis à l'ensemble des membres de la CDRNM pour avis le 13 janvier 2023**

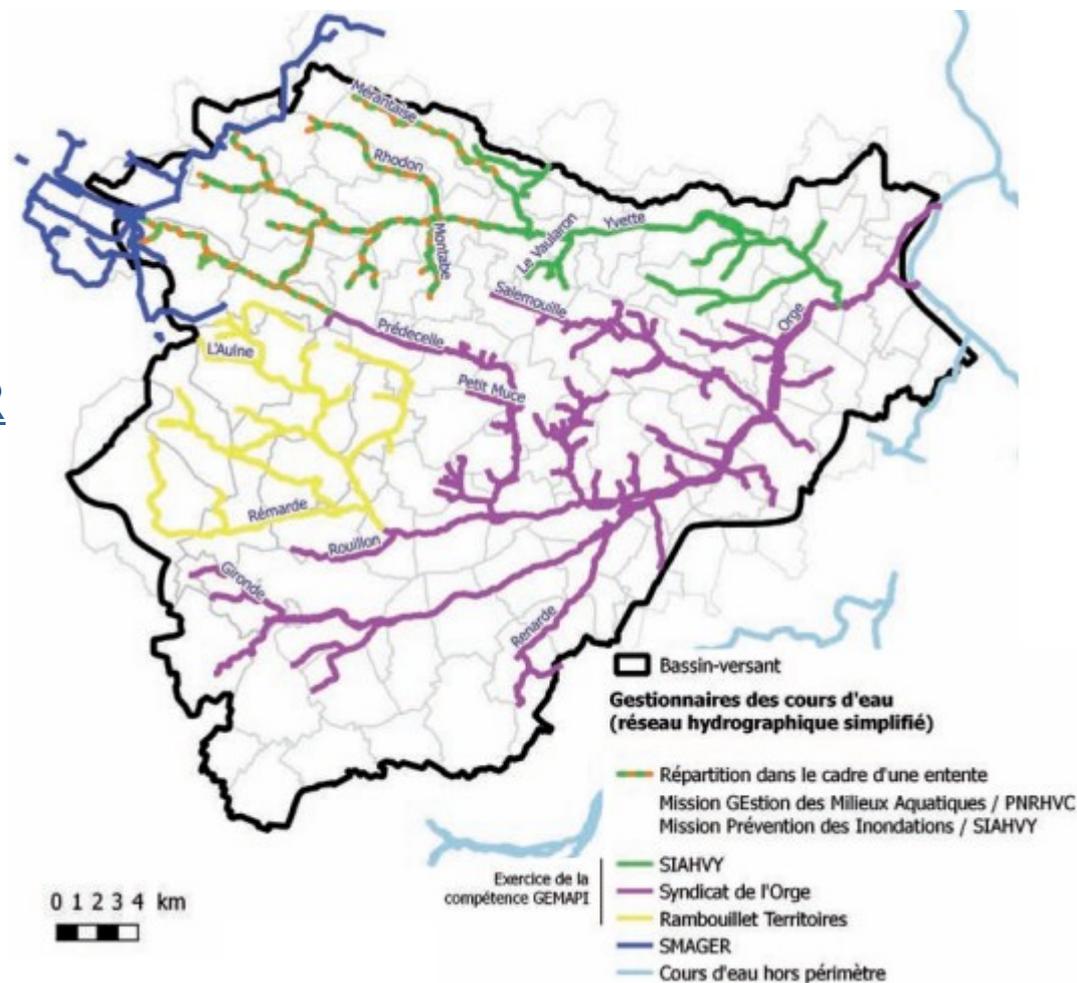
→ **Prise en compte des remarques, maquettage et parution prévue 1<sup>er</sup> semestre 2023**



# Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

**PAPI Orge-Yvette** (porté par SIAHVY)

**Présentation par Lætitia SOULIER**  
animatrice du PAPI d'intention  
Orge-Yvette



# Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

PAPI Seine et Marne francilienne n°2 (porté par EPTB Seine Grands Lacs)

Présentation par Daniela CALVAR, directrice technique du SMSO



ETUDE HYDRAULIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE ET DEFINITION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS ET DE RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN DE LA SEINE MANTOISE

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs - 29 mars 2023

# Acronymes

- CCR : caisse centrale de réassurance
- DDRM : dossier départementale des risques majeurs
- DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
- FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « Fonds Barnier »
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence obligatoire des EPCI créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pouvant être transférée à des structures intercommunales type syndicat de rivière)
- IAL : information acquéreurs-locataires
- LOLF : loi organique relative aux lois de finances
- OH : ouvrages hydrauliques (SE : système d'endiguement / AH : aménagement hydraulique)
- PAPI : programme d'actions de prévention des inondations
- PCS : plan communal de sauvegarde,
- PGRI : plan de gestion des risques d'inondation
- PPR : plan de prévention des risques (inondations, mouvement de terrain)
- SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (document cadre de planification de la gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques, comme le bassin Seine Normandie)
- SDRNM : schéma départementale des risques naturels majeurs
- SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- TIM : transmission d'information aux Maires

## Pour aller plus loin

- Site internet des services de l'État dans les Yvelines (risques naturels) :  
<http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques>
  - DDRM et SDRNM :  
<https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Quels-sont-les-risques-dans-le-departement>
  - IAL et fiches communales :  
<https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Informations-des-Acquereurs-et-Locataires-IAL-et-Etat-des-Risques-et-Pollutions-ERP>
- Site ERRIAL : <https://errial.georisques.gouv.fr/>
- iCatnat : <https://www.icatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil>
- Géorisques (page consacrée au risque argile) :  
<https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>

## Pour aller plus loin

- Site internet de la DRIEAT :
  - Directive inondation :  
<https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/directive-inondation-r556.html>
  - Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier) :  
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/fonds-de-prevention-des-risques-naturels-majeurs-a155.html>
  - PAPI :  
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/papi-programme-d-actions-de-prevention-des-r1470.html>
  - Systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques :  
<https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/ouvrages-hydrauliques-r1870.html>
- Site Internet du MTECT :
  - Risque feu de forêt : <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>